

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 178 Subvention (12 000 €) et avenant avec l'association FLORIMONT

Mme Afaf GABELOTAUD, - rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association indiquée ci-dessous.

Article 2: une subvention de 12 000 euros est attribuée à l'association **FLORIMONT**, domiciliée 5-9 place Marcel Paul _ 75014 Paris (PARIS ASSO 12706) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 14e	DAE-BDEL	7000€	2021_10607
Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 13e	DAE-BDEL	5000€	2021_10609

Article 3: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO